

L'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

L'inscription pédagogique d'un étudiant a lieu **après** son inscription ou sa réinscription administrative. Elle permet d'indiquer, entre autres, les UE (Unités d'Enseignement) que l'étudiant aura choisies de suivre. Elle s'effectue dans chacune des composantes où l'étudiant suit des enseignements.

Elle comporte :

- l'inscription en groupes de travaux dirigés
- l'inscription en groupes de travaux pratiques
- le choix du contrôle des connaissances

Les fiches d'inscription pédagogiques (IP) disponibles en ligne :

Certains secrétariats de scolarité vous proposent de télécharger les fiches d'inscription pédagogique afin de préparer celles-ci.

UFR des sciences sociales - Institut d'études culturelles et internationales - Institut supérieur de management

Les fiches IP sont téléchargeables sur les fiches formation.
Les inscriptions pédagogiques auront lieu lors des réunions de pré-rentrée.

Faculté de droit et de science politique

Les fiches IP de **licence** sont téléchargeables sur les fiches formation.

UFR des sciences

Les inscriptions pédagogiques se font en même temps que les inscriptions administratives. Les fiches IP sont fournies lors des inscriptions administratives.

UFR des sciences de la santé Simone Veil

Les inscriptions pédagogiques se font en ligne début septembre pour les étudiants en première année. Ils pourront choisir les groupes de TD à cette date.